



TRIEUX

INFO

Rédaction et Imprimerie : Mairie de Trieux | Dépôt légal N° 219 | **JANVIER 2021**

triotins
&
triotines



Bonne Année

2021

LE MOT DU MAIRE

Chères Triotines, chers Triotins,

Nous vivons depuis quelques mois une période difficile et délicate mais je souhaite de tout Cœur que vous passiez de bonnes fêtes de fin d'année.

Malgré cette situation, nous avançons dans nos projets. Grâce à l'équipe qui m'accompagne, Trieux connaît un certain renouveau avec la concrétisation de quelques dossiers : trottoirs de la rue du gros chêne, réfection de la rue des Nouves, aménagement du cimetière, aménagement d'un préau et d'un espace sportif couvert pour l'école, le périscolaire et les associations.

Notre effort continuera en 2021 avec, comme premier objectif, celui de sécuriser le lotissement A. Bémont contre les fortes pluies orageuses. Nous continuerons à développer la sécurité de nos déplacements par des travaux de sécurisation de la traversée de Trieux ainsi que dans les rues des cités ou des lotissements sujettes à des excès de vitesse.

Le dossier de la démolition du bâtiment du carreau de la mine avance ; le déblaiement de la zone doit commencer début 2021, ce projet se fera en concertation avec les entreprises environnantes. Beaucoup d'autres projets en cours ralentis par la crise que nous traversons n'attendent que d'aboutir.

Dès que nous le pourrons, nous organiserons de nouveau des réunions de quartier pour être à votre écoute et développer des projets participatifs ou chacun d'entre nous pourra donner son avis et activement développer l'esprit d'initiative dans Trieux. Apporter des solutions pour améliorer votre vie dans notre commune sans faire des promesses irréalisables est le choix que nous faisons.

Notre village devient une petite ville, les difficultés budgétaires persistent, cependant nous mettons tout en œuvre pour les surmonter.

Je tiens à remercier toute mon équipe municipale, le personnel technique, le personnel administratif, les enseignants, le personnel scolaire et périscolaire ainsi que tous les bénévoles qui grâce à leur

investissement tout au long de cette année a permis que Trieux avance dans la bonne direction.

L'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une excellente année 2021.

Votre maire essentiellement dévoué à TRIEUX,

Jean-Claude KOCIAK

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi

8h/12h jusqu'au 20 janvier 2021

Permanence téléphonique les après-midis

Pour garder la distanciation, deux personnes dans le hall.

Sonnez pour rentrer.

Masque obligatoire et gel désinfectant à gauche à l'entrée.

03.82.46.56.00 accueil.trieux@orange.fr

SITE INTERNET : trieux.net

CityAll : L'application qui vous tient au courant des dernières actualités de votre ville s'enrichit d'une nouvelle page : **les infos pratiques Covid-19 et permet de télécharger directement votre attestation de déplacement numérique.**

Soucieux de toutes ces familles dans la difficulté, le CCAS s'est associé à la Banque Alimentaire en organisant une collecte les 27, 28, et 29 novembre.

Celle-ci nous a permis de récolter 930 kg de denrées alimentaires et de produits de 1^{ère} nécessité.

Le CCAS et les équipes mobilisées remercient toute la population qui a largement participé à ce geste humanitaire.

Nous remercions également la Direction de notre centre commercial local NETTO qui a permis à nos équipes de réaliser ce projet. Un grand merci au personnel des caisses pour leur cordialité, leur gentillesse et leur efficacité.

A l'approche de Noël, nous sommes heureux de constater et restons persuadés que malgré cette période difficile, l'entraide et la générosité subsisteront toujours. Et c'est une bonne nouvelle.

Le CCAS et son équipe

CCAS : Vous avez besoin d'aide à un moment difficile de votre vie !

Le CCAS peut vous apporter de l'information, de l'aide et de l'orientation dans vos démarches. Pour toute demande et question prendre rendez-vous, avec Michèle VALLAD, en mairie.

Rentrée scolaire : Lundi 4 janvier 2021.

RECENSEMENT MILITAIRE : ATTENTION ! Si vous êtes nés en **novembre, décembre 2004 ou janvier 2005** cela vous concerne. Modalités de recensement : Les filles et les garçons français de 16 ans doivent se présenter en mairie, entre leur 16^{ème} anniversaire et la fin du mois suivant pour se faire recenser, munis du livret de famille de leurs parents ainsi que de leur carte d'identité. (Pas avant la date anniversaire des 16 ans) ou par internet www.service-public.fr

L'INTERCOMMUNALITÉ

Site internet de la communauté de communes
www.coeurdupayshaut.fr

PISCINE INTERCOMMUNALE DE LANDRES

Fermée jusqu'à nouvel ordre

☎ 03.82.20.51.29 - site : <http://coeurdupayshaut.fr/piscine>

SIRTOM

☎ 03.82.20.22.00 Page FB : SIRTOM

Site internet : www.sirtom.fr ✉ communication@sirtom.fr

Collecte des objets encombrants : 03.55.05.00.37

Rappel : Les administrés peuvent se rendre à la déchèterie avec leur véhicule personnel. Les camionnettes personnelles ou de location sont acceptées sans aucune démarche préalable à condition d'avoir la carte d'accès de la déchèterie. En revanche, les camionnettes d'entreprise ainsi que les plateaux sont systématiquement refusés. Les camionnettes ou pick-up chargés venant avec les remorques chargées seront refusés. Seulement le véhicule ou la remorque pourront être vidés.

Notre déchèterie de Trieux a repris ses horaires d'ouverture habituels, c'est-à-dire du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. Le port du masque reste obligatoire afin d'accéder sur le site.

La déchèterie est en mesure de reprendre l'huile de vidange depuis le 26 novembre 2020.

TRI SÉLECTIF : Les mardis 12 et 26 janvier 2021.

Rappel : les papiers qui ont été déchiquetés, ne sont pas admis dans les sacs du tri sélectif. L'ensemble des ordures ou tri doit être sorti la veille et les conteneurs poubelles rentrés dès que possible.

DECHETS VERTS : Merci de vous rendre à la déchetterie.

CNI et PASSEPORTS

Le service d'établissement des cartes d'identité et des passeports a rouvert à la mairie de Audun-le-Roman. Vous pouvez prendre rendez-vous via internet en vous rendant sur : www.audunleroman.fr, rubrique RDV CNI/PASSEPORT et laissez-vous guider.

ÉCHOS DE LA CITÉ

JE RECYCLE MON SAPIN

Le Conseil Municipal des Jeunes nous interpelle sur le fait que nous devons réduire nos déchets.

Une des solutions est de recycler nos déchets en les réutilisant.

Le CMJ propose de rapporter nos sapins devant la mairie **le samedi 9 janvier 2021** pour qu'ils soient transformés en copeaux.

Les membres du CMJ vous accueilleront et aideront à transformer cet objet de fête en copeaux, ce qui permettra de nourrir les parterres de fleurs tout au long de l'année.

Au cours de cette action nous partagerons ensemble une boisson chaude.

En Résumé : en décembre j'achète mon sapin et je le décore. Je passe de belles fêtes, En janvier, je commence par un geste pour la nature en recyclant mon sapin...

L'ANCV, le CCAS et la commune de Trieux organisent en septembre 2021 pour vous les séniors un voyage. Vous êtes en retraite ou handicapé ou personne aidante, vous pouvez profiter des avantages de ce partenariat. Vous avez également la possibilité de voyager seul en bénéficiant de l'aide et des avantages ANCV. Renseignements à partir de février 2021 en Mairie.

HORAIRES DU BUREAU DE POSTE

Lundis : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 16h30

Mardis, Mercredis et Vendredis : 08h30 à 12h00 et 14h00 à 16h30

Jeudis : 08h30 à 12h00

Samedis : 08h30 à 11h30

Heure limite du dépôt du courrier : 15h15

Distributeur de billets : 24h/24

URBANISME

Les autorisations à demander :

Déclaration préalable : pour un ravalement de façade, une réfection de toiture, une pose de clôture, une construction isolée de 5 à 20 m², une extension de 0 à 20m² ou une piscine de 10 à 100m².

Permis de construire : pour la construction d'une maison, d'un garage, d'un abri de jardin, ou d'une piscine non couverte >100m²

Autres autorisations : permis d'aménager, permis de démolir, certificat d'urbanisme d'information, certificat d'urbanisme opérationnel ...

Il est préférable avant de commencer tous travaux de contacter le service urbanisme de la communauté de communes de Cœur du Pays-Haut, au 03.82.21.73.11, qui instruit les dossiers et saura vous guider sur les démarches à suivre : urbanisme@coeurdupayshaut
Les informations et règlements sont en ligne sur le site de l'intercommunalité. Les demandes doivent être déposées en Mairie. Nous sommes également à votre disposition pour tout renseignement au 03.82.46.56.00

LA CHASSE SAISON 2020/2021

La fermeture générale aura lieu le **28 février 2021** au soir.
Vous pouvez également connaître les jours de chasse de toutes les associations de chasse de Meurthe et Moselle en allant sur le site internet de la FDC54. www.fdc54.com (Calendriers des jours de chasse)
Le président de L'A.C.C.A., Guy ROYNETTE

MA PRIME RÉNOV'

Depuis le 1^{er} octobre 2020, MaPrimeRénov', permettant de financer les travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation ou d'audit énergétique d'une maison, est désormais ouverte à l'ensemble des propriétaires et ce quels que soient vos revenus.
Vérifier l'éligibilité ainsi que les conditions d'application sur le site : economie.gouv.fr/particuliers/prime-renovation-energetique

LES TRAVAUX DANS LA COMMUNE

La rue du Gros Chêne : une grande partie des travaux de réfection est réalisée. Un paysagiste est en cours d'intervention pour poser des potelets de protection des sections pelousées des noues. Les panneaux de signalisation d'agglomération seront posés à la fin des travaux. La signalisation au sol (2 passages piétons) seront également réalisés.

COLIS DE FIN D'ANNÉE

La distribution des colis à nos seniors triotins et à nos personnes handicapées triotines s'est faite dans la bonne humeur fin décembre. La Mairie remercie les bénévoles qui se sont investis dans cette distribution.

SOLIDAIRES, VIGILANTS ET ATTENTIFS

Depuis 3 ans, la commune de Trieux s'est engagée dans un partenariat avec la gendarmerie.
Ce partenariat nous permet d'être plus solidaires et attentifs entre voisins. Avec la Municipalité et la Gendarmerie, les habitants de Trieux seront invités à rejoindre le projet « Participation citoyenne ». La sécurité est l'affaire de tous : gendarmerie, collectivités, habitants c'est toute une chaîne qui contribue à la sécurité. L'accent est particulièrement mis sur l'état d'esprit et les comportements attendus des habitants « Voisins Solidaires et Attentifs ». Ils veillent,

mais ne surveillent pas. Attentifs à tout événement suspect, menace ou délit en cours justifiant une information ou une intervention, ils entrent en contact avec le correspondant de quartier et / ou la gendarmerie, ou en cas de flagrance ou de fait urgent avec les services de la Police Nationale via le 17 police secours.

En aucun cas, ils ne violent l'intimité et la vie privée de leurs voisins par une observation envahissante ou déplacée, que rien ne peut justifier.

Ce dispositif participatif permettra d'assurer une veille régulière grâce à la mobilisation de tous. Deux objectifs sont recherchés : améliorer la sécurité des habitants, la prévention contre les cambriolages, et développer l'entraide entre voisins, notamment vis à vis des personnes seules.

Si vous souhaitez participer vous pouvez vous inscrire en Mairie.

ACTUALITÉS SANITAIRES

COMMENT FONCTIONNE LE COUVRE-FEU ?

Les sorties et déplacements sont interdits de 20h00 à 06h00 du matin sous peine d'une amende de 135 € et jusqu'à 3 750 € en cas de récidive.

Une attestation de déplacement dérogatoire propre au couvre-feu est requise pour se déplacer entre 20h00 à 06h00. Il est possible de la télécharger sur le site du Gouvernement, sur le site du ministère de l'Intérieur et sur l'application #TousAntiCovid, ou de la recopier sur un papier libre.

Des dérogations sont prévues pour se rendre chez le médecin, pour raisons médicales (soins ne pouvant être assurés à distance par exemple), se rendre à la pharmacie de garde ou l'hôpital, pour raison professionnelle ou universitaire (sortie du travail ou des établissements d'enseignement supérieur par exemple), pour les déplacements en avion ou train (le billet faisant foi), pour motif impérieux, pour assistance aux personnes vulnérables, précaires ou la garde d'enfants, pour se rendre auprès d'un proche dépendant, pour le déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant, pour convocation judiciaire ou administrative, pour participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative, ou pour sortir son animal de compagnie dans un rayon de un kilomètre.

Il n'y aura pas de fermeture des transports en commun, notamment pour permettre de répondre aux besoins des dérogations. Enfin, le télétravail, quand le métier le permet, est fortement recommandé avec une jauge minimale de 50% des effectifs.

REMERCIEMENTS

La commune remercie vivement la pharmacie ADLER de la localité qui a fait don de 1000 masques enfants pour les écoles !

TESTS COVID-19 GRATUIT POUR TOUS

Les mercredis 9 et 16 décembre, à l'initiative des cabinets d'infirmiers triotins et avec le soutien de la Municipalité a eu lieu un dépistage gratuit par test PCR à la Maison pour Tous, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et le laboratoire Espace Bio de BRIEY. Le nombre de participants était d'environ 200 personnes.

LE SAVIEZ-VOUS !

DÉCLARATION DE SINISTRE SÉCHERESSE ÉTÉ 2020

La demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle 2020 pour la sécheresse sera effectuée au cours du 1^{er} trimestre 2021. A la suite de cet accord de reconnaissance, les déclarants disposeront de 10 jours pour contacter leur assureur. Soyez vigilants, sur CityHall, l'application de la commune et sur les autres supports de communication (facebook, trieux-info, affichage).

PERSONNES EN DIFFICULTÉS

Dans la continuité de services de livraison pour les personnes en difficulté, l'aide à la livraison aux médicaments est maintenue jusqu'à une date indéterminée. Pour plus de renseignements, veuillez contacter la mairie.

PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE

Les personnes handicapées et âgées qui souhaitent se faire inscrire sur le registre d'alerte et d'urgence doivent contacter la mairie et donner leurs coordonnées. Le CCAS maintient un lien en visitant les personnes inscrites sur ce registre et propose quelques services à disposition dans la limite des possibilités. Maintenir ce lien est essentiel pour le confort de ces personnes.

Le CCAS remercie tous les triotins et toutes les triotines qui ont pris le soin de veiller sur leurs voisins. Si vous constatez une difficulté ou une situation anormale, veuillez contacter immédiatement la mairie au 08.82.46.56.00. Pensez à être prudent et n'ouvrez votre porte qu'aux référents et voisins que vous connaissez.

VEILLONS SUR NOS SENIORS

En cette période de confinement, les personnes âgées isolées peuvent se signaler en mairie. Beaucoup ne le font pas et malgré tout elles rencontrent bien souvent des difficultés et auraient besoin d'un coup de pouce. Un dispositif a été mis en place par la Croix Rouge. : Il s'agit d'un service d'écoute et de livraison solidaire où il suffit d'appeler un numéro unique. Le senior isolé peut se faire connaître au 09 70 28 30 00 et demander de l'aide pour faire ses courses, aller chercher ses médicaments ou bien encore pour une écoute chaleureuse, bienveillante et réconfortante.

BOITES DE L'AMITIÉ

L'AEIM-Adapei 54 a pour habitude d'organiser une grande opération de solidarité depuis plus de 44 ans : l'opération brioches de l'amitié.

En raison de la situation sanitaire, **l'opération brioches 2020 a été annulée et remplacée par une nouvelle opération de solidarité** respectueuse des règles sanitaires : « **Les boîtes de l'amitié** ». Le principe est simple, nous allons déposer des boîtes tirelires dans différents lieux tels que des centres commerciaux, boulangeries, pharmacies, ... sur tout le département de Meurthe-et-Moselle, comptant ainsi sur votre élan de générosité de chacun. **L'objectif de cette opération est de collecter des fonds pour soutenir l'association dans ses missions principales, la priorité sera donnée à l'acquisition d'équipements sportifs**

adaptés au handicap mental et polyhandicap, en particulier pour, les enfants.

Suivez le lien : <https://www.helloasso.com/.../les-boites-de-l-amitie-1>

DANGER : MONOXYDE DE CARBONE

QU'EST CE QUE LE MONOXYDE DE CARBONE ? Le monoxyde de carbone est un gaz qui se mélange à l'air ambiant, invisible et inodore, donc difficile à détecter, qui peut être mortel car très toxique. Il se forme en cas de mauvaise combustion provenant de : chaudières (bois, charbon, gaz, fioul...), chauffe-eau et chauffe-bains, inserts de cheminées, poêles, groupes électrogènes à moteur thermique, chauffages mobiles d'appoint, cuisinières (bois, charbon, gaz), moteurs automobiles dans les garages, appareils de type brasero.

QUE FAIRE SI ON SOUPÇONNE UNE INTOXICATION ? Fatigue inexplicée, vertiges, nausées, vomissements, maux de tête, troubles visuels, perte de connaissance voire coma peuvent être le signe de la présence de monoxyde dans votre logement. Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres pour renouveler l'air. Arrêtez si possible toute combustion. Évacuer les locaux, videz-les de leurs occupants.

Alertez les secours :

15 pour le SAMU, 18 pour les pompiers

112 pour le numéro d'urgence européen

114 pour les personnes sourdes ou malentendantes

Appliquez les règles préventives qui sauvent : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/comment-eviter-les-intoxications-au-monoxyde-de-carbone>

GRIPPE AVIAIRE

MESURES DE VIGILANCE ET DE PRÉVENTION

Le niveau de risques pour l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP) en Meurthe-et-Moselle est "élevé" depuis le 6 novembre. Dès lors, des mesures de prévention ont été rendues obligatoires dans l'ensemble des départements classés en niveau « élevé » et dans les zones à risque particulier (ZRP).

Plus de renseignements sur <https://agriculture.gouv.fr>

Journée de la citoyenneté

La Journée Défense et Citoyenneté (JDC) est une journée d'information sur les droits du citoyen, ses devoirs et le fonctionnement des institutions. La JDC fait suite au 'recensement militaire' ou 'recensement citoyen'. Vous devez y participer avant votre 18ème anniversaire (ou avant votre 25ème anniversaire dans certains cas). La date et le lieu de votre JDC sont indiqués dans l'ordre de convocation que vous recevrez. Si vous habitez à l'étranger, la JDC peut également y être organisée.

TRIEUX CONTACT

- Mme Jacqueline CASSOL-BINDER de PAULHAN (Hérault) nous a fait parvenir 40 € pour l'envoi de Trieux Info et nous écrit : « Quel plaisir de recevoir le bulletin qui me donne des nouvelles de mon village (qui je suppose à bien changé). Je souhaite de belles fêtes de fin d'année, malgré les gros soucis que nous rencontrons. À nous de garder le moral. Un grand merci à tous les gens qui travaillent à la Mairie. Prenez soin de vous. Sincères amitiés. »

ÉTAT CIVIL

Naissances :

- Ambre WATRIN née le 10/10/2020 à THIONVILLE.
- Aaron, Raymond CHAPEAU né le 17/10/2020 à THIONVILLE.
- Jade ZIMMER née le 22/11/2020 à THIONVILLE.

La Commission de l'Information et le Conseil Municipal présentent leurs sincères félicitations aux parents et souhaitent la bienvenue aux nouveaux nés.

Mariages :

- Jonathan, Pascal LAROSE et Maria, Christell MORALES le 10/10/2020.
- Joël, Gilbert COLOMBO et Sylvie, Muguet LANDOWSKY le 12/12/2020.

La Commission de l'Information et le Conseil Municipal présentent leurs sincères félicitations et leurs vœux de bonheur aux nouveaux mariés.

Décès dans la commune :

- Francis, Daniel MASCELLI né le 29/10/1951 à TRIEUX décédé le 20/11/2020 à VANTOUX (Moselle).
- Romain WOJCEIKOWSKI né le 01/11/1937 à HUSSIGNY-GODBRANGE décédé le 13/12/2020 à THIONVILLE.
- Viviane, Gisèle COMPARON Vve DUCHENE née le 10/09/1959 à BEAUMOTTE-AUBERTANS (Haute-Saône) décédée le 14/12/2020 à TRIEUX.
- Xavier, Dylan ZEKRI né le 19/01/1995 à NOISY-LE-GRAND (Seine-St-Denis) décédé le 13/12/2020 à TRIEUX.

Décès hors commune :

- Emilia TRENTO née le 09/08/1930 à TRIEUX décédée le 27/10/2020 à BERGERAC (Dordogne).
- Marie-Claude RENAUD née le 11/04/1930 à TRIEUX décédée le 17/11/2020 à GARENNE-COLOMBES (Hauts-de-Seine).
- Jocelyne, Olinda, Daniel BEYER née le 04/04/1949 à TRIEUX décédée le 25/11/2020 à REIMS (Marne).
- Joseph HUNIAK né le 25/01/1934 à TRIEUX décédé le 04/12/2020 à LONGWY.
- Giovanni, Guisepe BOTTANELLI né le 23/05/1932 à TRIEUX décédé le 04/12/2020 à CORNEBARRIEU (Haute-Garonne).
- Norbert, Louis RIGHETTI né le 19/01/1940 à TRIEUX décédé le 08/12/2020 à GORZE (Moselle).
- Remo RAGGI né le 03/10/1926 à TRIEUX décédé le 08/12/2020 à BORMES-LES-MIMOSAS (Var).

La commission de l'Information, le Conseil Municipal présentent leurs condoléances aux familles dans la peine.

Une petite précision : dans les rubriques décès et décès hors commune, nous n'inscrivons que les dates des actes de naissances survenues à Trieux et pour lesquels nous recevons un avis de mention ou quand les familles en font la demande.

CONSEIL MUNICIPAL DU 10.12.2020

L'an 2020 et le 10 Décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison Pour Tous sous la présidence de KOCIAK Jean-Claude, Maire

Présents : Mmes : CIPRIANI Christiane, DEVAUX Stéphanie, DURLA Jocelyne, FILLGRAFF Monique, LANDOWSKY Sylvie, MANGEOT Nathalie, MILIZIANO Jennifer, THIRION-WATRIN Frédérique, VAN MEEL Lucie, MM : BOSSI Yoann, CERONE Antony, GIANGRANDI Patrick, HENRY Pascal, KOCIAK Jean-Claude, MARZEK Jean-Pierre, MENGHI Marizio, RIANI Gérald, TELLIER Olivier, THOMAS Julien, TOMC Claude

Excusés ayant donnés procuration : Mme DELLES Nathalie à M. Kociak Jean-Claude, Mme SABBA Bériza à M. GIANGRANDI Patrick et M. BARBERIO Antoine à HENRY Pascal.

A été nommée secrétaire : M. BOSSI Yoann.

Proposition de huis clos : Adopté à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal de la réunion précédente : Adopté à l'unanimité.

ACQUISITION DE PLAQUES GRAVÉES POUR « LE JARDIN DES SOUVENIRS »

Le conseil municipal prend connaissance du dépôt des plaques destinées à la stèle du jardin des souvenirs chez l'Entreprise TRENTAROSSO. La gravure n'étant plus inclus, suite à une augmentation des tarifs (6.00 € la lettre).

M. MENGHI propose de reprendre les plaques et de les vendre à 30.00 € pièce. Celles-ci sont disponibles, pour les personnes dont les proches ont souhaité avoir leurs cendres dispersées dans le jardin des souvenirs du cimetière communal. Ces personnes auront le choix du graveur pour peut-être avoir un meilleur prix sur la gravure.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité (23 pour) donne un avis favorable à la vente aux particuliers de la plaque destinée au jardin du souvenir sans gravure au prix de 30.00 €.

DÉCISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET PRIMITIF 2020

M. Tellier, 1^{er} adjoint au maire expose que pour permettre la bonne imputation des dépenses de fonctionnement et d'investissement, il y a lieu de prendre les décisions modificatives

suivantes sur le Budget Primitif 2020 :

Fonctionnement :

- 002 résultat de fonctionnement reporté	- 5 655.44 €
- 7788 produits exceptionnels divers	+ 5655.44 €
- 611 contrats de prestations de services	- 39 000.00 €
- 615232 entretien et réparation réseaux	- 10 500.00 €
- 6184 versements à des organismes de formation	- 4 750.00 €
- 6228 divers	- 10 000.00 €
- 6411 personnel titulaire	- 24 500.00 €
- 6453 cotisations aux caisses de retraite	- 9 000.00 €
- 73928 autres prélèvements pour reversements de fiscalité	+77

200.00 €

- 022 dépenses imprévues	- 20 000.00 €
- 657351 GFP de rattachement	+ 27 550.00€
- 66111 intérêts réglés à l'échéance	+13 000.00 €

Investissement :

- 1641 emprunts en euros	+15 000.00 €
- 2313-213 Mise aux normes de sécurité des bâtiments	+ 8 280.00 €
- 2315 installations, matériel et outillage techniques	- 19 734.56 €
- 2315-212 Centre Louise Michel	+ 2 110.00 €

Après discussion, le conseil municipal à la majorité (19 pour et 4 abstentions) donne un avis favorable à ces modifications.

ATTRIBUTION D'UN NOM DE RUE DANS LE LOTISSEMENT DES CHEVILLONS

M. Le Maire propose au conseil municipal d'attribuer un nom de rue dans le lotissement des chevillons.

Après discussion, le conseil municipal, DECIDE à l'unanimité (23 pour) de donner le nom de Simone de Beauvoir à cette rue.

MISE EN PLACE D'UN COMPTE ÉPARGNE TEMPS

M.TELLIER explique au conseil que celui-ci permet aux agents communaux d'épargner des jours de congés non utilisés pendant l'année. Ces jours pourront être utilisés au bon vouloir de l'agent titulaire du compte. M TELLIER précise également que chaque agent doit poser au minimum 20 jours de congés par an.

Après discussion, le conseil municipal, AUTORISE à l'unanimité (23 pour) la mise en place d'un Compte Épargne Temps.

MISE EN PLACE D'UNE PART SUPPLÉMENTAIRE "IFSE RÉGIE" DANS LE CADRE DU RIFSEEP

M. TELLIER explique au conseil que pour rentrer dans le cadre du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). L'indemnité de caisse et de responsabilité ne peut être assimilée à une indemnité de régie dans la mesure où elle est versée aux comptables de la fonction public d'état. L'indemnité des régisseurs doivent donc entrer dans l'assiette de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise).

Les montants de la part IFSE Régie (en euros)

Régisseur d'avances	Régisseur de recettes	Régisseur d'avances et de recettes	Montant du cautionnement	Montant annuel de la part IFSE régie
Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 2 440	0	110
De 1 221 à 3 000	De 1 221 à 3 000	De 2 441 à 3 000	300	110
De 3001 à 4 600	De 3001 à 4 600	De 3001 à 4 600	460	120
De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	760	140
De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	1 220	160
De 12 200 à 18 000	De 12 200 à 18 000	De 12 200 à 18 000	1 000	200
De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	3 800	320
De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	De 38 001 à 53 000	4 600	410
De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	De 53001 à 76 000	5 300	550

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (23 pour).

DÉCIDE l'instauration d'une part supplémentaire "IFSE régie dans le cadre du RIFSEEP à compter du 01.01.2021.

DÉCIDE la validation des critères et montants tels que définis ci-dessus,

DIT QUE les crédits correspondants sont inscrits au budget.

AUTORISATION DE DÉPÔT DE PLAINTE PAR LE MAIRE

M. Le Maire rappelle qu'il avait été constaté qu'un agent municipal avait bénéficié, pour la période de 2008 à 2016 d'un logement communal sans contrepartie financière.

Ont été produits, pour justifier que cette attribution serait prétendument régulière un arrêté et un extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

Vérification faite, ces documents n'existaient pas dans les registres de la commune.

Or, compte tenu des fonctions qui étaient les siennes, rien ne justifiait l'attribution d'un logement à cet agent communal.

En conséquence, Monsieur le Maire a alerté le Procureur de la République en se donnant le droit de porter plainte au nom de la commune.

Ce dossier n'évoluant pas, et conformément aux dispositions du code de procédure pénale, Madame le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de BRIEY a été invitée, par lettre recommandée dont elle a pris connaissance le 13 juillet 2020, à prendre position sur le devenir de cette plainte, Monsieur le Maire soulignant que, à défaut, et conformément aux dispositions de l'article 85 alinéa 2 du code de procédure pénale, il envisageait de déposer au nom et pour le compte de la Commune une plainte avec constitution initiale de partie civile entre les mains du Doyen des Juges d'instruction.

Cette lettre recommandée est restée sans suite.

Un élu de la minorité demande plus d'information sur le nom de la personne et le logement en question.

M. Le Maire répond qu'il n'est pas nécessaire de donner ces informations, mais que la commune aurait perdu pas loin de 50000€.

Il est demandé en conséquence au conseil municipal d'autoriser le Maire à déposer la plainte avec constitution initiale de partie civile envisagée, et d'engager les dépenses qui seront nécessaires.

Le conseil municipal de la Commune de TRIEUX

Vu l'article L 2132-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport soumis à son examen

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise le Maire à porter plainte au nom de la commune, à la majorité (19 pour et 4 contre)

FIXATION DU TARIF POUR LES FRAIS LIÉS À L'ENLÈVEMENT DES DÉPÔTS SAUVAGES DE DÉCHETS ET AUTRES MANQUEMENTS AU RÈGLEMENT DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Considérant qu'il convient de fixer un montant relatif aux frais engagés par la Ville liés à l'enlèvement des dépôts sauvages et aux autres manquements au règlement de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

M. Le Maire précise que notre commune dispose d'une déchèterie et que le SIRTOM envoie une équipe ramasser les déchets volumineux sur appel téléphonique. Il est vrai que la demande étant croissante, le délai d'attente a augmenté à environ 1 mois.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité (23 pour) :

De fixer à 1 500 € le tarif des frais liés à l'enlèvement dépôts sauvages de déchets et d'appliquer ce tarif aux autres manquements au règlement de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés,

Dit que les recettes en résultant seront imputées sur le budget des exercices correspondants.

MISE À JOUR DES TARIFS DES CONCESSIONS

M. MENGHI remercie Mme CEARD Francine, Mme VALLAD Michèle et M. BOSSI Yoann pour le travail effectué dans l'élaboration du règlement. Celui-ci a été validé par le service juridique de l'ADM (Association Des Maires).

M. BOSSI explique, suite aux recommandations du service juridique, il est nécessaire de modifier les concessions quarantennaires en concessions cinquantenaires car le code général des collectivités territoriales ne permet pas de vendre des concessions sur une durée de 40 ans. Toutes les concessions quarantennaires souscrite avant cette délibération seront automatiquement prolongées de 10 ans gratuitement.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2223-13 à L.2223-16 et R.2223-11,

Vu la nécessité de supprimer les concessions quarantennaires, Après discussion, le conseil municipal, décide à la majorité (19 pour et 4 absentions) de redéfinir les tarifs comme suit :

Article 1

1°) concessions cinquantenaires

Prix de la concession : 600.00 €

Prix d'une concession avec deux tombes : 2 000.00 €

Renouvellement de la concession : 600.00 €

2°) concessions trentenaires ;

Prix de la concession : 450.00 €

Prix de la concession avec deux tombes : 1 850.00 €

Renouvellement de la concession : 450.00 €

Article 2

Case columbarium pour 30 ans : 900.00 €

Renouvellement case columbarium pour 30 ans : 90.00 €

Article 3

Cavurne pour 30 ans : 1 000.00 €

Renouvellement cavurne pour 30 ans : 100.00 €

Article 4

1°) Cinéraire cinquantenaire : 600.00€

Renouvellement cinéraire cinquantenaire : 60.00 €

2°) Cinéraire trentenaire : 450.00 €

Renouvellement cinéraire pour 30 ans : 45.00 €

CONVENTION REGROUPEMENT CEE

La Communauté de Communes est fortement engagée et mobilisée dans les démarches de transition écologique et de développement économique et souhaite poursuivre l'accompagnement de la transition énergétique au travers 6 grands axes stratégiques :

- Produire des énergies renouvelables locales ;
- Réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments et l'espace public ;
- Diminuer les émissions de gaz à effets de serre et les pollutions liées aux transports ;
- Préserver la biodiversité, protéger les paysages et promouvoir l'urbanisme durable ;
- Développer l'économie circulaire et la gestion durable des déchets ;
- Développer l'éducation à l'environnement, l'écocitoyenneté et la mobilisation locale.

Pour faciliter et mutualiser ces démarches, il est possible de constituer un regroupement, en confiant à un dépositaire commun le soin d'enregistrer des certificats produits simultanément par

différentes collectivités. La Communauté de Communes Cœur du Pays Haut propose une telle mutualisation.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité (23 pour), le conseil municipal :

- Rejoint le regroupement des communes pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux Certificats d'Économie d'Énergie.
- Demande une convention de regroupement auprès de la Communauté de Communes Cœur du Pays Haut pour la valorisation des CEE pour ses travaux de rénovation énergétique de ma Mairie ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document relatif au dispositif CEE.

QUESTION DIVERSE

Un conseiller de la majorité rappelle que nous sommes en zone rouge d'état de grippe aviaire, il devrait être rappelé aux habitants possédant des volailles, de les garder dans les volières pour éviter une propagation de l'épidémie.

Séance levée à 19h00.

LA VIE ASSOCIATIVE

ACTIVITÉS ASSOCIATIVES

L'ensemble des activités des associations se trouve impacté par le confinement. Merci de les contacter respectivement pour obtenir plus de renseignement.

ATELIER MÉMOIRE

Les personnes étant inscrites à cet atelier pourront participer à leur dernière séance (interrompue par le deuxième confinement) le **mardi 26 Janvier 2021 de 10H à 12H à la salle C. BONINSEGNA.**

HARMONIE MUNICIPALE

Comme depuis plusieurs années l'Harmonie organise sa traditionnelle soirée Choucroute dans la salle Municipale de Tucquegnieux.

Cette année 2021, elle a prévu de le faire le Samedi 6 Mars.

Il va de soi que cette soirée est sous conditions sanitaires et en fonction du quorum nécessaire pour sa réalisation.

Les inscriptions peuvent se faire à partir du 4 Janvier aux numéros suivants : 03.82.20.46.12 06.28.23.59.44 07.82.94.88.25

LA TRIOTHÈQUE

Tous les membres bénévoles de la Triothèque espèrent que vous vous portez parfaitement bien malgré les circonstances particulières que nous vivons actuellement. Les loisirs étant très limités du fait des mesures sanitaires, nous vous rappelons les jours et heures d'ouverture de la Triothèque :

- le mardi de 16h30 à 18h
- le mercredi de 13h à 14h30
- le vendredi de 16h30 à 18h

En raison du couvre-feu décidé par nos gouvernants, les nocturnes sont – pour l'instant – suspendues. Mais nous les reprendrons dès que la situation sanitaire nous le permettra !

Nous vous informons également que la Triothèque sera **fermée** pendant la période des fêtes, du 19 décembre 2020 au 5 janvier 2021. Donc n'hésitez pas à venir faire quelques provisions de livres en prévision des longues soirées d'hiver !

Réouverture : le **mardi 5 janvier 2021**

Pour toute question ou renseignement complémentaire, vous pouvez désormais nous contacter à l'adresse suivante :

biblio54750@hotmail.com

Et n'oubliez pas de consulter régulièrement notre page facebook « Triothèque » qui vous apporte des informations en temps réel (ou presque !)

BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE À TOUTES ET À TOUS
Et très bonne année 2021 !

LA PAROISSE

Messe : Dimanche 3 janvier 2021 à 9h30 à l'église d'AUDUN-LE-ROMAN.

L'évolution de la situation sanitaire est susceptible de modifier ces informations. Merci de contacter le 03 82 20 40 23 ou d'écrire un courriel à paroisse.sje@orange.fr pour toutes informations

supplémentaires ou renseignement concernant la paroisse et le catéchisme.

**RELAIS DES ASSISTANTES
MATERNELLES INTERCOMMUNAL la « Mes-Anges »**

Parents ou Assistantes Maternelles

Inscriptions obligatoires avant chaque animation ☎0967424923
ou animram@coeurdupayshaut.fr

Mardi 12 janvier : de 9h15 à 10h45 au périscolaire

Thème : Atelier d'éveil

Le Gardon Triotin

**Un alevinage a été effectué en décembre avec un
apport important de poissons dans les 2 étangs :
Gardons, perches, tanches, brochets et sandres**

**En attendant l'ouverture du Bar restaurant Tiki Honu,
les cartes de pêche 2021 sont en vente en mairie : 30€
pour les adultes et 15€ pour les 12-14 ans**

**Renseignements au
06.82.00.76.91 ou 06.76.11.36.50**

Club de Majorettes

Avec Art Culture

Tous les mercredis de 14h00 à 17h00

**Début de cette activité,
sous toutes réserves en janvier.**

Séance de présentation et inscription :

Mercredi 14 janvier 14h00

Renseignements au 07.89.89.84.91

Meilleurs vœux pour cette année 2021

Avec surtout une bonne santé et un retour vers plus de libertés et de convivialité.

Art et Culture Trieux, Le Gardon Triotin et Trieux63

Savez-vous ce qu'est une « noue » ?

Une **noue** est une dépression du sol servant au recueil, à la rétention, à l'écoulement, à l'**évacuation** et/ou à l'infiltration des **eaux** pluviales. Un réseau de **noues** à ciel ouvert peut remplacer un réseau **d'eau** pluviale enterré avec l'avantage d'une conception simple à coût peu élevé pour une commune et du respect de l'écologie. Une vision qu'applique la municipalité de Trieux sur la Rue du Gros Chêne.



Opération
2021
SAPIN
Recyclé



Samedi 9 janvier 2021

Amenez votre sapin devant la Mairie



Un geste écolo
+
une boisson
chaude !

